

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



N°66 Septembre 2017

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

HOMMAGE DE L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN  
AU PÈRE HAMEL



## L'archevêque récidive, le cléricanisme progresse

« L'archevêque se place au-dessus de la loi républicaine qu'il conteste ... » P.7

## Impasses

« On renvoie sans cesse à l'individu la seule responsabilité de son échec ».

« Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas s'inspirer du privé », déclare le ministre de l'Éducation nationale.

P.2

## Touche pas à ma religion !

« Islam, religion de paix... éternelle » : les dernières « une » de Charlie ont relancé la polémique,...

P.3

## Le projet de loi antiterroriste : « une pilule empoisonnée »

« des pouvoirs attentatoires aux droits fondamentaux accordés aux autorités administratives », ...

P.8

## Traditions

«Aucune intervention mutilante ne peut être pratiquée sans motif médical très sérieux ...»

P.15

## Universalisme

Étienne Balibar et Sabine Prokhoris nous en donnent deux conceptions très différentes .

P.10 et P.17

## Critiquer les religions : une nécessité démocratique et républicaine.

P.20

### AGENDA

Le CREAL76 reçoit **Bernard TEPER**  
le **Judi 19 octobre à 18 H**  
salle Europa de la MJC de Rouen rive gauche (St Sever)  
**Conférence publique**

« **La laïcité pour 2017 et au-delà,  
De l'insoumission à l'émancipation** »

Retrouvez tous les rendez-vous page 19  
et  
sur la page [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

**Édito**

**Impasses**

**Vouloir sortir des impasses d'une politique dure aux pauvres, régressive, contraire à l'intérêt général, destructrice des solidarités impose de s'engager dans le combat social. Impératif lié à la recherche de l'unité de la population considérée comme un tout indivisible. C'est le sens du mot grec "laos" qui a donné laïcité, qui indique que la marche vers une émancipation individuelle et collective ne peut se concevoir qu'en privilégiant ce qui est commun, universel.**



« Les emplois aidés, c'est une impasse », martèle le gouvernement sans avoir envisagé - pas plus que les précédents - une solution pérenne ne relevant pas d'un statut précaire qu'il feint de dénoncer. L'effet de la brutale disparition de nombre d'entre eux est démultiplié par les coups de rabot sur les dotations aux collectivités locales, sur les contrats de ville, les subventions aux associations...au nom d'une politique comptable et budgétaire priorisée et sans égard pour le lien social, la culture, l'éducation, la jeunesse. Haro sur ceux qui devraient prendre en charge ces secteurs : les ministères, les collectivités, les services publics, tous ces outils du lien social. Haro sur les fonctionnaires dont le nombre devra baisser de 120 000, particulièrement dans la Fonction publique territoriale. Quant aux patrons, en matière d'aides ils ne sont pas à plaindre, déjà exonérés de cotisations pour les bas salaires, bientôt débarrassés de l'ISF et de toutes cotisations (voir article *Un cadeau de 470 milliards pour le Medef* page 17) qui seront remplacées par un impôt injuste, la CSG.

Brutale pour les plus démunis, défavorable pour le plus grand nombre, complaisante pour les riches, cette gouvernance façon start-up sur fond d'ubérisation galopante marche droit vers les impasses sociales dont sauront profiter les droites extrêmes. « Le modèle allemand » inspire à Macron sa politique économique et sociale, « notamment l'évidage du Code du travail et

le renforcement du contrôle des chômeurs »<sup>1</sup>. L'Organisation internationale du travail indique que 2,78 millions de travailleurs sont morts en un an dans le monde dont 200 000 en Europe. Ces chiffres en augmentation arrivent au moment où le gouvernement français s'attaque aux protections et garanties dont les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) contenues dans le Code du travail. Les régressions sociales ne sont pourtant pas inéluctables, elles ne relèvent pas de la responsabilité individuelle.

« Responsabilité individuelle, méritocratie... », voilà les maîtres mots du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer déjà aux manettes sous Sarkozy. Comme le note une fonctionnaire du ministère : « On renvoie sans cesse à l'individu la seule responsabilité de son échec »<sup>2</sup>. Critiquant « l'égalitarisme », le ministre lorgne sur le modèle de l'enseignement confessionnel : autonomie, contractualisation, territorialisation. « Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas s'inspirer du privé »<sup>3</sup>, déclare-t-il le 25 juillet, enseignement privé dont on connaît le rôle néfaste en matière de mixité sociale. □

Francis Vanhée

Président du CREAL76

<sup>1</sup> Le Monde diplomatique, septembre 2017

<sup>2</sup> Jean-Michel Blanquer, un conservateur 2.0 - Médiapart, 02.09.2017

<sup>3</sup> Blanquer, l'école à droite - Médiapart, 25.07.2017

**SOMMAIRE du n° 66 – Septembre 2017**

2	Édito : Impasses	12	Note de lecture : La fabrique du musulman Fournitures de rentrée
3	Chronique du mécréant : Touche pas à ma religion !	13	Note de lecture : La laïcité à l'épreuve des identités
4	Mots-croisés Providence céleste Aumôneries : un nouveau décret	14	Bulletin communal ou bulletin paroissial Un maire qui fait des miracles....pour l'école privée catholique
5	Laïcité scolaire...un peu d'histoire	15	Traditions
6	Deux classes Espérance banlieue en Normandie Espérance banlieue : graves soupçons à Marseille	16	Indivisible humanité : objections à Étienne Balibar
7	L'archevêque confirme, le cléricanisme progresse	17	Un cadeau de 470 milliards pour le Medef !
8	Le projet de loi antiterroriste : « une pilule empoisonnée » # Adogma : revue de réflexions libres penseuses	18	Belgique : Reconnaître l'État de droit Italie : Loi commune Suisse : Prières contre l'avortement Irlande : Privilèges religieux
9	Miracle à Pleubian La tête de l'emploi Le niveau monte Cléricanisme turc	19	Agenda
10	« L'universel ne rassemble pas, il divise » É.Balibar	20	Chronique de Rahan : critiquer les religions : une nécessité démocratique et républicaine
11	JO 2024 et la laïcité		

Dominique

## La chronique du mécréant

DELAHAYE

# Touche pas à ma religion !

« *Islam, religion de paix... éternelle* » : les dernières « une » de *Charlie* ont relancé la polémique, et avant la polémique, un déferlement de messages haineux sur les réseaux sociaux a inondé la rédaction du journal. *Charlie* peut se moquer des grands de la planète, des rois et reines du showbiz, des beaufs américains, des footballeurs, bref de tout le monde, mais pas de la religion. Cela semble de plus en plus établi.

« À travers l'histoire, les athées ont erré ici et là, sans institution pour les accueillir, presque sans père ni mère, sans même un chiot pour leur aboyer dessus ; de temps à autre, ils écrivaient un livre, souvent ils étaient brûlés... les livres et les auteurs. C'étaient des temps très durs qui hélas perdurent encore sous certaines latitudes »<sup>1</sup>. Peu de voix se sont levées pour défendre les choix éditoriaux du journal et pour poser les questions qui fâchent. Il se fait comme un tri parmi tous ceux qui étaient « *Charlie* » il n'y a pas si longtemps, dans la rue, ou plus fréquemment sur leur mur Facebook. Beaucoup font la fine bouche, regardent ailleurs, ou au pire parlent de provocation.

Laissons de côté la liberté d'expression sur laquelle, à part quelques illuminés, presque tout le monde semble s'accorder et que les tribunaux, jusqu'alors ont protégée. Intéressons-nous au fond. D'un côté, des attentats, des massacres, commis au nom d'une religion, ces derniers temps on a le choix (islamistes à Barcelone, bouddhistes en Birmanie, chrétiens en Centrafrique), où les uns et les autres sont tour à tour victimes ou bourreaux. De l'autre des journalistes qui prétendent qu'on ne peut, dans aucun des cas, exonérer complètement la religion de sa responsabilité dans ces actes barbares. La mode serait presque de renvoyer fanatiques intégristes et libres penseurs dos à dos. Les deux versants d'un même extrémisme.

Il semble pourtant que la question posée par *Charlie* est légitime, comme est légitime l'idée qu'il faut en débattre. Puisque la foi est obéissance au dogme, renoncement au libre-arbitre, elle porte en elle ce danger d'absolu qui justifie tout, y compris le crime. « *Je pourrais vous apporter la liste des moments de croyance, de terrible croyance pour que vous aperceviez qu'il s'agit là des moments les plus carnassiers de l'homme. Dieu le veut et tuer au nom de Dieu, vous ne pourrez pas nier que c'est ce que vous appelez la foi* »<sup>1</sup>.

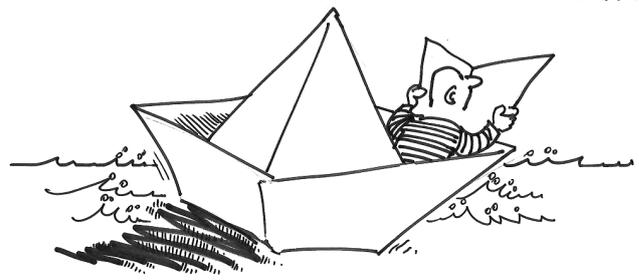
Que les lobbys religieux s'indignent, quoi de plus logique. Faire passer les meurtriers, les terroristes, les milices assassines pour les métastases qui polluent un corps sain, des dégénérés qui salissent la foi au nom de laquelle ils commettent leurs crimes, pour eux, c'est une question de survie. Il est plus étonnant de constater que nombre d'intellectuels, de chroniqueurs, de politiques de gauche ou de droite adoptent la même attitude. Ils brouillent les pistes, font semblant de confondre identité des populations et soumission aux dogmes et condamnent pour racisme tous ceux qui veulent entreprendre une critique sérieuse du fait religieux. Ils ajoutent leurs pauvres arguments aux déclarations d'intentions des dignitaires religieux, mettent complaisamment en scène leurs ma-

nifestations pacifiques ou œcuméniques, leur « bonne » morale. « *Une partie l'est (bonne), parce qu'elle coïncide avec la morale de tous les hommes, avec les normes de la vie en commun civile et civilisée. Mais ne vous faites pas d'illusion, il y a une autre partie qui doit disparaître : celle qui prêche l'exclusivisme, le racisme religieux, cette part qui tente de régenter les consciences en plus des comportements de chacun* »<sup>1</sup>. Mais cette partie n'intéresse pas nos penseurs. C'est la grande lessive. Avec la même ferveur que les banquiers qui lavent l'argent sale ramassé dans les paradis fiscaux, ils s'emploient à dédouaner la religion, les religions. On pourrait croire qu'ils ont intérêt à occuper le terrain dans les médias avec des plaidoyers moisis pour le respect de la transcendance et détourner ainsi les regards du désastre social que prépare la Loi travail.

Dans le même temps, dans la ville de notre premier ministre, pour protéger une grande fête nautique, co-organisée par la Mairie, on a mis en place des plots de béton, un énorme dé-

## LE HAÏRE A LA FOI !

JE SUIS UN ATHÉE INTÉGRISTE  
JE NAVIGUE AVEC "CHARLIE"



VANDAS

ploiement policier, des fouilles par des vigiles, pour entrer sur le site. Un acte de terrorisme islamiste toujours possible. Au milieu du dépliant officiel détaillant les animations, figurent en bonne place, une messe et une bénédiction des navires. Mais il ne faut pas confondre.

Un détail me direz-vous. J'ai sûrement l'esprit obtus d'un « intégriste » athée, en quelque sorte. Tout cela, après tout, est bien inoffensif, pour ne pas dire folklorique. Une certaine idée de la France d'avant. D'avant les lois laïques sur lesquelles on s'essuie tranquillement les pieds.

**La France et ses clochers, ses racines chrétiennes... ses guerres de religion... □**

J.L Ferreras : Ferreras, Juan Ignacio. Dialogue de l'athée. Bruxelles : éd. Tribord, 2012.(Flibuste ; 12)

# MOTS CROISÉS

grille n° 48

grille n° 49

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	B	E	A	T	I	F	I	Q	U	E
2	R	O	B	O	T	I	Q	U	E	S
3	E	L	E	G		L		I		T
4	V	E	L	O	C	I	P	E	D	E
5	I		A		A	G	I	T	E	R
6	A	I	R		T	R	A	I	R	A
7	I	S	D	A		A	N	S		
8	R	E		L	I	N	O	T	T	E
9	E	U		B	R	E	T	E	U	R
10	S	T	R	E	S	S	A	S	S	E

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

## Providence céleste

*Thomas Spencer Monson, actuel prophète et chef de l'Église mormone, ne manque jamais d'exprimer les pensées les plus pertinentes de Dieu avec lequel il est en relation permanente. C'est ainsi qu'un de ses prédécesseurs a eu la lourde tâche de rectifier une erreur divine.*

En 1978, alors que les fidèles hommes mais noirs ne pouvaient pas exercer les fonctions de prêtre de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours (EJCSDJ) à cause de leur couleur de peau qui les frappait canoniquement de la malédiction divine, Spencer W. Kimball, le prophète du moment, aurait reçu de Dieu la consigne de communiquer au monde que cette discrimination n'était plus de rigueur.

**Révélation miraculeuse qui permet de faire lever la menace d'annulation d'exemption de taxes dont bénéficiait l'Église.**

Dieu sait aussi être un conseiller fiscal ! ☐

## HORIZONTALEMENT

- Un donneur d'alerte en est-il un ?
- Lames agricoles ; peuvent être travers.
- Allez en retour ; parti ; ville ou cap selon le continent.
- Déchet ; se nourrissant.
- Prétendis ; machu avec tu.
- Five o'clock ; vaut dix.
- Persiflai.
- Pas tout à fait sosies.
- Faisait la bombe ; lui c'était la barbe !
- Confident ou meuble.

## VERTICALEMENT

- Suivent le cours.
- Parfois gourous ; les précédents en sont souvent friands.
- Conducteur recherché ; gonflé il n'en manque pas.
- Enlève mais ne ravit pas ; elle ne l'est pas tant que cela.
- Engéance cléricale.
- Végétal ; signes de saleté.
- Oublié quand il y passe ; demi parigot ; opéra.
- Demi mondaine chez Zola ; déclamerai parfois.
- Une tâche peut l'être ; presque l'Irlande.
- Il se présente souvent comme une science.

## Aumôneries : un nouveau décret

*Les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires, devront suivre un enseignement sur les valeurs de la République.*

Le décret n° 2017-755 du 3/05/17 oblige tous les aumôniers des services publics (militaires, hospitaliers et pénitentiaires) rémunérés et nouvellement recrutés à suivre une formation civile et civique agréée comprenant un enseignement aux valeurs de la République. Cela leur permettra d'obtenir dans un délai de deux ans, un diplôme indispensable à l'exercice de leur profession. Ces dispositions ne sont applicables Outre-Mer que si le diplôme peut être obtenu à distance ou dans le ressort même du territoire.

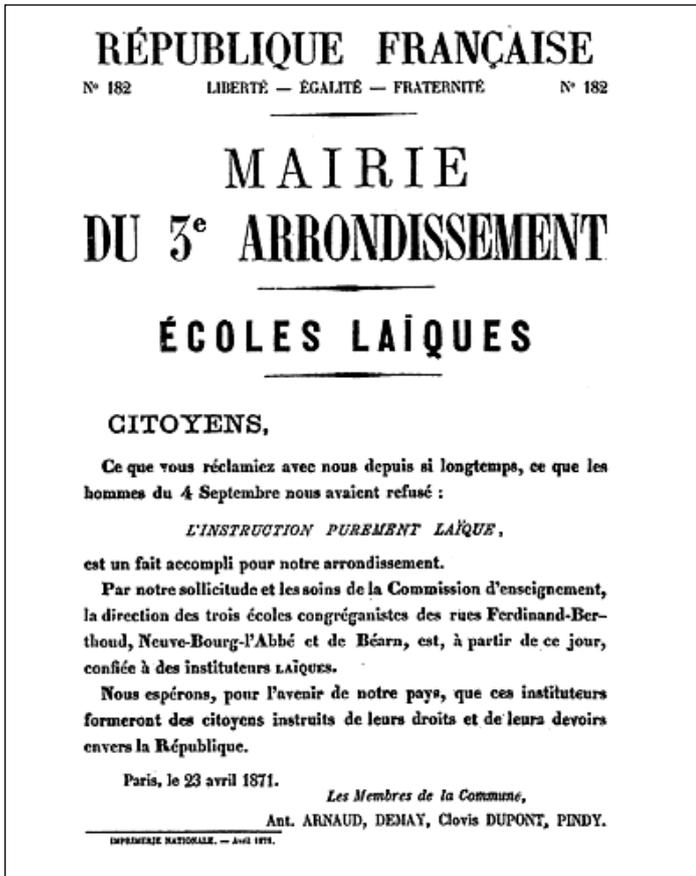
On notera l'absence dans ce décret à toute référence aux aumôneries ouvertes dans les établissements publics d'enseignement !

**C'est au motif que les usagers de ces établissements publics ne sont pas libres de leurs déplacements que la Loi de 1905 justifie cette entorse à la règle commune qui permet ainsi l'exercice de la liberté religieuse.**

Il y a belle lurette que les lycées et collèges ne sont plus des « prisons » ! ☐

## Laïcité scolaire... un peu d'histoire

Dans le Journal officiel de la Commune de Paris du 20 avril 1871 il est fait écho d'une rencontre où il est question de laïcité sans que le mot soit prononcé.



Les délégués de la société « L'Éducation nouvelle » ont été reçus hier par les membres de la Commune, auxquels ils ont remis une requête :

À la Commune de Paris,

Considérant la nécessité qu'il y a dans une République à préparer la jeunesse au gouvernement d'elle-même par une éducation républicaine qui est à créer ;

Considérant que la question d'éducation, laquelle n'est exclusive d'aucune autre, est la question mère, qui embrasse toutes les questions politiques et agricoles, et sans la solution de laquelle il ne sera jamais fait de réformes sérieuses et durables ;

Considérant que les maisons d'instruction et d'éducation entretenues par la commune ou par le département ou par l'État doivent être ouvertes aux enfants de la collectivité, quelles que soient les croyances intimes de chacun d'eux ;

Les soussignés demandent d'urgence, au nom de la liberté de conscience, au nom de la justice :

Que l'instruction religieuse ou dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative et à la discrétion libre des familles, et

qu'elle soit immédiatement et radicalement supprimée, pour les deux sexes, dans toutes les écoles, dans tous les établissements dont les frais sont payés par l'impôt ;

Que ces maisons d'instruction et d'éducation ne contiennent, aux places exposées aux regards des élèves ou du public, aucun objet de culte, aucune image religieuse ;

Qu'il n'y soit enseigné ou pratiqué en commun ni prières, ni dogmes, ni rien de ce qui est réservé à la conscience individuelle ;

Qu'on n'y emploie exclusivement que la méthode expérimentale ou scientifique, celle qui part toujours de l'observation des faits, quelle qu'en soit la nature, physiques, moraux, intellectuels ;

Que toutes les questions du domaine religieux soient complètement supprimées dans tous les examens publics et principalement dans les examens pour brevets de capacité ;

Qu'enfin les corporations enseignantes ne puissent plus exister que comme établissements privés ou libres.

La qualité de l'enseignement étant déterminée tout d'abord par l'instruction rationnelle, intégrale, qui deviendra le meilleur apprentissage possible de la vie privée, de la vie professionnelle, de la vie politique et sociale - la société l'Éducation nouvelle émet, en outre, le vœu que l'instruction soit considérée comme un service public de premier ordre - qu'en conséquence elle soit gratuite et complète pour tous les enfants des deux sexes, à la seule condition du concours pour les spécialités professionnelles.

Enfin, elle demande que l'instruction soit obligatoire, en ce sens qu'elle devienne un droit à la portée de tout enfant, quelle que soit sa position sociale et un devoir pour les parents ou pour les tuteurs ou pour la société.

Au nom de la société « l'Éducation nouvelle », les délégués nommés à la séance du 26 mars 1871 à l'école Turgot : Henriette Garotte, J. Manier, J. Rama, Rheimo, Maria Verdure.

Le Journal officiel ajoute :

« Il a été répondu aux délégués que la Commune était entièrement favorable à une réforme radicale de l'éducation dans le sens qu'ils indiquaient ; qu'elle comprenait l'importance capitale de cette réforme et qu'elle considérait la présente demande comme un encouragement à entrer dans la voie où elle était résolue à marcher. »

Quand paraît ce compte-rendu, la Commune de Paris avait déjà, début avril, décrété la séparation des Églises et de l'État. C'est le 18 mai 1871 que la décision est prise de laïciser l'enseignement. □

« Pour comprendre le sens de la vie, de ses conflits et de ses douleurs, il nous faut penser indépendamment de toute autorité, y compris celle des religions organisées. »

Jiddu KRISHNAMURTI

## Deux classes Espérance banlieues en Normandie

C'est fortuitement et après un an de fonctionnement que les délégués syndicaux siégeant au Comité académique de l'éducation nationale (CAEN) du 9 juin apprennent l'existence de ces deux classes. Le Rectorat devait en effet demander l'avis du CAEN pour habilitier ces écoles hors contrat à recevoir des boursiers.

Ces deux « classes de seconde industrielle et structurante des Centres de formation d'apprentis de l'industrie » ont été inaugurées à Caen et au Havre le 21 mars. Elles bénéficient du label et du soutien d'Espérance banlieues – son président Éric Mestrallet était présent à l'inauguration -, du financement de la région Normandie (265 479 €) et de celui d'un montant identique de la puissante composante du Medef qu'est l'Uimm (Union des industries métallurgiques et minières) pour un coût total de 775 098 € concernant 120 élèves sur 3 ans (2 classes de 20 par an). Éric Mestrallet a été assistant parlementaire d'un député du MPF de Philippe de Villiers. Il est aussi vice-président de la Fondation pour l'école qui lève des fonds bénéficiant de déductions fiscales pour les écoles privées hors contrat. Cette fondation est dirigée par Anne Coffinier, égérie de la Manif pour tous opposée au mariage homosexuel. Dans un entretien avec Brighelli dans *Le Point* du 06.02.2015, celle-ci déclare : « Le développement d'établissements indépendants ou hors contrat n'est pas pour nous une fin en soi, mais, selon nous, le meilleur moyen de stimuler la réforme du système éducatif dans son ensemble, car l'Éducation nationale a montré son incapacité à le faire elle-même ». Espérance banlieues développe une pédagogie réactionnaire, disciplinaire avec uniformes différenciés entre filles et garçons. Si elle n'est pas seule maîtresse d'œuvre de ces deux classes, elle participe au recrutement de jeunes intégrés dans le dispositif des « ceintures de comportement », trouvaille d'un « chercheur en sciences de l'éducation (ou du dressage ?) ». Les jeunes sont affublés d'une ceinture blanche au départ et après auto-évaluation devant un jury concernant leur comportement, leur motivation, leur implication, la ceinture se colore de jaune, orange, bleu puis noir...en somme le retour des bons points après une séance au confessionnal !



**Dans un contexte de développement de l'apprentissage soutenu par l'État et par les régions, - ce qui est une attaque contre les formations des lycées techniques et professionnels publics - ce nouveau dévoiement des fonds publics dont on ne savait pas qu'une structure hors contrat avec l'État pouvait bénéficier, est un scandale. Nous demanderons le retrait de la Région de ce dispositif et le remboursement des sommes allouées. ☐**

(Pour une synthèse détaillée sur les écoles privées hors contrat, consulter [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) rubrique Lu, vu, entendu ou suivre ce lien : <http://www.questionsdeclasses.org/?Ecoles-privees-hors-contrat-contre-ecole-publique> )

### Espérance banlieues : graves soupçons à Marseille

Le Cours Ozanam à Marseille - école privée hors contrat du réseau Espérance banlieues ouverte depuis 2014 - fait aujourd'hui l'objet de plusieurs plaintes de la part de parents.

Les services du rectorat et la justice se penchent sur les dérives signalées par la journaliste Violette Artaud du journal en ligne *Marsactu* : une plainte pour violence sur mineur de moins de quinze ans, non-assistance à personne mineure en danger, violence sur mineur et aussi abus de confiance a été transmise au parquet. Malgré les dénégations du directeur, les méthodes et le projet de cette école semblent très particuliers.

L'invocation du respect de l'enfant et une déclaration de bienveillance ont du mal à cacher les méthodes autoritaires et l'encadrement quasi militaire de cette école (uniforme, salut au drapeau, etc.).

Des soupçons de prosélytisme religieux apparaissent.

Déjà enseignants et élus de Montfermeil, où se situe la première école Espérance banlieues avaient alerté sur les liens avec la droite de la droite, en particulier traditionaliste.

**Il y a urgence, dans un premier temps, à contrôler ce genre d'établissements. ☐**

**« Il y en a qui sont faits pour commander et d'autres pour obéir. Moi je suis fait pour les deux : ce midi, j'ai obéi à mes instincts en commandant un deuxième pastis. »**

Pierre DAC

## L'archevêque confirme, le cléricanisme progresse

Déjà, cinq jours après l'attentat meurtrier du 26 juillet 2016 ayant coûté la vie au prêtre Jacques Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray, Dominique Lebrun, archevêque de Rouen, s'en prenait non pas au fanatisme religieux mais à la laïcité et à l'école publique comme au trop grand nombre - selon lui - d'adultères et de divorces. Un an après, le prélat récidive en s'en prenant cette fois au suicide et à l'IVG.

Il faut bien confesser que ce détournement indécent de l'hommage à Jacques Hamel est quelque peu facilité par des pouvoirs publics et un président nouveau qui lâchent la laïcité tant comme cadre juridique que comme principe politique. Dès lors, pourquoi l'archevêque se gênerait-il quand le discours présidentiel du 26 juillet ne fait aucune allusion à la devise républicaine et à la laïcité<sup>1</sup> ? Quand le président donne l'Église catholique en exemple, qu'il reprend à son compte son vocabulaire : espérance, don de soi, charité. « Emmanuel Macron enracine la République dans les valeurs religieuses », écrivait d'ailleurs *La Croix* du 27 juillet. L'exemplarité encensée de l'Église catholique, contraire à l'esprit et à la lettre de la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, se fait au détriment des autres convictions, religieuses ou non. « C'est une laïcité de reconnaissance » explique Philippe Portier dans ce même article où il estime que pour Macron, « la société doit se reconstruire à partir des valeurs portées par les religions », avec une valeur supplémentaire accordée au catholicisme. Ce discours qui « inclut » le religieux à la République ne peut que fâcher...les républicains et les laïques. Mais il permet aux religieux, et singulièrement à l'archevêque de Rouen, de s'engouffrer dans une brèche qui s'agrandit toujours... Passées les bornes...

« Notre société qui ne sait plus où elle va après la mort, et qui se croit libre de faire tout ce que chaque individu souhaiterait, y compris abrégé sa vie ou l'empêcher de naître », fustige le prélat dans son discours du 26 juillet. Cette charge contre le suicide et l'IVG est une négation de la liberté de disposer de son corps au nom de la transcendance de la loi divine selon laquelle l'individu ne peut disposer de sa vie. L'archevêque se place au-dessus de la loi républicaine qu'il conteste et à laquelle il dénie toute faculté « d'établir la morale » au nom d'une soi-disant loi naturelle. Morale d'ailleurs vite oubliée par nombre de prélats, informés d'actes de pédophilie, mais qui ont omis d'en alerter la justice civile d'ici-bas. Ce ne serait donc pas à l'Église de se conformer aux lois de la République

HOMMAGE DE L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN  
AU PÈRE HAMEL



pour le prélat à qui le jeune président a fait la courte échelle, lui pour qui le dialogue interreligieux semble être le summum de la laïcité, oubliant que la République doit se tenir à distance des dogmes dans l'intérêt général. Cette rébellion feutrée de l'archevêque est-elle vraiment différente de la position de Tariq Ramadan sur l'excision, affirmant dans une vidéo que c'était d'abord une question interne à la communauté et donc soustraite au regard de l'autorité politique ?

**Le retour du cléricanisme - volonté des religions d'imposer leurs dogmes aux sociétés comme aux individus et singulièrement aux femmes - se manifeste violemment de par le monde, qu'il soit lié à des islamistes, à des hindous persécutant les musulmans dans l'Inde de Modi,**

**à des bouddhistes et à l'État persécutant la minorité musulmane des Rohingyas dans la Birmanie de Aung Sun Suu Kyi... Si le cléricanisme de l'archevêque de Rouen**

**reste au stade du discours, il se nourrit comme il nourrit tous les autres cléricanismes dont on sait la capacité de passer à l'acte...quand les conditions sont réunies. L'absence de rappel du cadre laïque et républicain par le président Macron en est une. Mais la République va beaucoup plus loin encore dans l'encensement du reli-**

**gieux et la reconnaissance d'un culte. Lors de la remise de l'insigne de chevalier de la légion d'honneur à l'archevêque de Rouen ce 15 septembre la Préfète précise : « pour les mérites dont vous avez fait preuve tout au long de votre épiscopat et de votre parcours d'homme d'église, la République vous témoigne aujourd'hui sa reconnaissance ». Le prélat n'en croit pas ses oreilles, aurait-il entendu des voix? « Il m'a fallu quelques instants pour comprendre : [...] ce sont les 32 ans de vie de prêtre et d'évêque. La République considère-t-elle notre ministère comme un service pour la nation. Je veux et je peux le penser. »** □

<sup>1</sup> Art.1 de notre constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

sources : discours d'E. Macron et de D. Lebrun du 26 juillet ; *La Croix*, Delphine Allaire, 27 juillet 2017

« On voit bien à la façon dont il nous a traité que dieu est un homme. »

Madame de Tencin

## Le projet de loi antiterroriste : « une pilule empoisonnée »

La formule est de Jacques Toubon, Défenseur des droits. Quant à Christine Lazerges, présidente de la Commission consultative des droits de l'homme (CNCDDH<sup>1</sup>), elle estime qu'un éventuel dictateur « *n'aurait absolument rien à ajouter à ce texte* <sup>2</sup> ». Des propos excessifs dans la bouche de personnalités plutôt modérées ?

Le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme déposé le 22 juin au Sénat s'apparente à une prolongation indéfinie de l'état d'urgence selon l'avis du 6 juillet de la CNCDDH<sup>3</sup>. Cet avis pointe « *des pouvoirs attentatoires aux droits fondamentaux accordés aux autorités administratives* », préfets, agents du ministère de l'Intérieur en matière d'assignation à résidence, de perquisition, de périmètres de sécurité... Rien ne justifie de tels pouvoirs qui s'exerceront « *au-delà du principe de nécessité et de proportionnalité* ». Ils menacent de manière permanente, sur la base de « *comportements* », de soupçons, d'opinions, de « *notes blanches* » anonymes invérifiables...les libertés fondamentales de manifestation, de réunion, d'expression. La CNCDDH rappelle les récents précédents fâcheux lors de la COP21, des Nuit debout ou des manifestations contre la loi Travail. L'intervention du juge administratif ne se ferait qu'*a posteriori*, celle du juge des libertés et de la détention est insuffisante. En décembre 2016, une commission de l'Assemblée nationale a déjà souligné l'inefficacité d'un dispositif d'urgence sur le long terme comme la plupart des spécialistes et même des responsables du renseignement sur ces questions. Le Conseil constitutionnel a mentionné en février les nombreuses dispositions existantes « *ayant pour*

*objet de prévenir la commission d'actes de terrorisme* ». En effet, *Le Monde diplomatique* de février 2015 recense 14 lois depuis 1986 jusqu'en novembre 2014, et il y en a eu 3 depuis 2013 ...avec le succès que l'on sait. Dès lors, avoir prolongé l'état d'urgence de 2 ans et introduit ses principaux dispositifs dans une loi sont des aberrations. Elles comportent le risque de « *défaire davantage le lien de citoyenneté* » par stigmatisation de parties de la population en raison d'opinions, de convictions ainsi que l'empêchement et la criminalisation de mouvements sociaux. La conclusion de la CNCDDH nous paraît pleinement justifiée :

**« La CNCDDH rappelle avec force que l'état d'exception doit demeurer provisoire et ne doit pas contaminer de manière permanente le droit commun. Elle recommande donc l'abandon de ce projet de loi en ce qu'il incorpore de manière définitive l'état d'urgence dans l'ordre juridique, et appelle les pouvoirs publics à renouer avec les principes fondamentaux inscrits au cœur de notre République ».** □



<sup>1</sup> La CNCDDH a été créée en 1947, elle est accréditée par les Nations unies

<sup>2</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/france/050717/christine-lazerges-le-projet-de-loi-antiterroriste-est-une-grave-regression-de-l-etat-de-droit>

<sup>3</sup> Texte intégral de l'avis de la CNCDDH : [http://www.cncdh.fr/sites/default/files/170706\\_avis\\_sur\\_le\\_pjl\\_securite\\_interieure\\_terrorisme.pdf](http://www.cncdh.fr/sites/default/files/170706_avis_sur_le_pjl_securite_interieure_terrorisme.pdf)



### #Adogma : revue de réflexions libres penseuses

Cette revue est éditée par l'Association des libres penseurs de France ( [www.libre-penseur-adlpcf.com](http://www.libre-penseur-adlpcf.com) ). En voici l'orientation rappelée dans le numéro 2 du deuxième semestre 2017 : « *D'une part [donner] toujours la priorité à la Raison face aux dogmes. D'autre part, [aborder] les principaux sujets d'interrogation et d'inquiétude de nos concitoyens dans ce monde où le pouvoir de l'argent et la volonté de puissance menacent notre liberté de conscience. Enfin, [...] dénoncer les attaques sournoises ou violemment déclarées contre la Laïcité* ». Ce numéro traite du rationalisme, de la réflexion scientifique avec des contributions de Gilles Poulet, Guillaume Lecointre, Michèle Vianès, Guy Georges... « *qui alimenteront davantage vos réflexions et fortifieront votre espérance d'être toujours plus adogmatiques que jamais* ». □

La revue est vendue au numéro ; règlement à l'ordre de l'ADLPCF (8€ + 3€ de port) à envoyer à R.BOSDEVEIX, 60 rue du Vieux Château, 27200 VERNON.

**« Il y aura toujours dans la foule un crétin qui, sous prétexte qu'il ne comprend pas, décrètera qu'il n'y a rien à comprendre. »**

Amélie Nothomb

## Miracle à Pleubian

**Quand les fonds publics volent au secours du déclin d'une école privée !**

Prévoyant un recul des inscriptions pour la prochaine année scolaire, la municipalité de Pleubian (Côtes d'Armor), à la demande du directeur de l'école Saint-Georges, a revalorisé le forfait scolaire qui passe allègrement de 397 à 475 € par élève... afin de maintenir le niveau de la dotation globale as-

sure monsieur le maire. Près de 20 % d'augmentation de crédit pour une baisse des effectifs, c'est l'illustration scolaire de la parabole de la multiplication des pains et des poissons ! D'autant qu' *Ouest-France* (14 juin 2017) qui rapporte cette décision du conseil municipal nous apprend dans son édition du lendemain qu'une subvention de 475 € a été allouée à l'OGEC de la même école pour financer pour moitié le coût des « animations piscine ».

**Pour une initiation à la miraculeuse marche sur l'eau ? ☐**

## La tête de l'emploi

Le jeudi 1<sup>er</sup> juin une enseignante du lycée Saint-Michel d'Annecy a été agressée par une personne masquée qui a fait irruption dans la salle où elle tenait un cours de mathématiques. Selon le directeur de l'établissement catholique, l'agresseur serait de... « type lycéen ». ☐



## Le niveau monte

**Il semble que l'explosion des savoirs humains qui caractérise notre époque s'accompagne d'une expansion tout aussi vertigineuse de l'ignorance voire de la bêtise.**

Ainsi, dans un récent sondage publié par le *Washington Post*, 7 % des États-Uniens (16,4 millions de personnes !) pensent que le lait chocolaté qu'ils se procurent dans leur supermarché est produit directement du pis de vaches... au pelage marron.

**Au moins savent-ils que le lait est une production animale. ☐**

## Cléricalisme turc

**Le 1<sup>er</sup> juillet dernier Ahmet Ogras, président du Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTF) a accédé à la présidence du Conseil français du culte musulman (CFCM).**

Nos concitoyens musulmans sont parfaitement fondés à vouloir se doter d'une structure représentative à même de faciliter leurs relations avec l'État mais il n'est pas pour autant interdit de s'interroger sur le parcours du nouveau président du CFCM. Amhet Ogras a ainsi fondé en 2006/2007 la branche française de l'UETD (Union of European Turkish Democrats) qu'il a dirigée jusqu'en 2012. Cette association proche de Recep Tayyip Erdogan, président d'une Turquie qui semble de jour en jour s'éloigner du modèle démocratique, s'est en particulier fait connaître en France pour sa mobilisation, en 2012, contre la loi pénalisant la négation du génocide arménien.

Cette intimité avec le pouvoir turc ne manque pas d'inquiéter quand on sait qu'en France quelque 60 % des mosquées d'obédience turque sont sous contrôle du Ditib, organisme qui représente à l'étranger la Diyanet, la Direction des affaires religieuses du gouvernement turc et que les personnels religieux comme enseignants de ces lieux de culte sont salariés de l'État turc. Ce réseau coopère avec un autre courant de l'islam turc qui dirige 30 à 35 % des mosquées, courant de l'islam politique lié au Milli Görus.

Ne doutons pas que les récentes dispositions prises par le gouvernement turc à propos des programmes scolaires soient bien accueillies en ces lieux : fin juin le Conseil de l'enseignement supérieur turc a décidé de retirer des manuels de biologie des élèves de troisième la théorie de l'évolution de Charles Darwin, jugée controversée et trop compliquée pour les élèves. Le chapitre « *L'apparition de la vie et l'évolution* » sera supprimé, en accord avec « *les valeurs turques* », a déclaré Alparslan Durmus, le président du Conseil de l'enseignement supérieur. ☐

« Les gens couverts de croix me font irrésistiblement penser à un cimetière »

Paul LÉAUTAUD

La notion d'universel est une préoccupation importante du CREAL76 et de tous les laïques . Nous vous proposons une note de lecture de ces deux conceptions très différentes , celle d'Étienne Balibar à laquelle répond celle de Sabine Prokhoris (page 16)

## « L'universel ne rassemble pas, il divise »

Ce titre, paradoxal de prime abord, est celui d'une interview du 9 février 2017 dans *Le Monde Idées*, du philosophe Étienne Balibar par Jean Birnbaum.

L'entretien est intéressant parce qu'il analyse un de ces concepts tellement utilisés qu'on a l'impression de les connaître jusqu'à ce qu'on nous demande de l'expliquer. Étienne Balibar, s'il devait définir l'universalisme devant une classe de terminale, dirait : « *C'est une valeur qui désigne la possibilité d'être égaux sans être forcément les mêmes donc d'être citoyens sans devoir être culturellement identique* ».

Devant son interviewer il explicite très finement ce que le sens commun néglige. « *Oui, affirme-t-il malgré l'association familière des mots universalisme et consensus, l'universel ne rassemble pas, il divise* ».

Pour Étienne Balibar cela n'a pas de sens de parler d'un universalisme absolu. Il existe des universalismes qui peuvent être politiques ou religieux. Ceux-ci s'inscrivent toujours dans une civilisation même s'ils cherchent des formulations intemporelles. Ils ont un lieu, des conditions d'existence et une situation d'énonciation. Ils héritent de grandes inventions intellectuelles : les monothéismes abrahamiques, la notion révolutionnaire des droits de l'homme et du citoyen qui fonde notre culture démocratique, le multiculturalisme en tant que généralisation d'un certain cosmopolitisme, etc.

Or, dit-il, ces universalismes sont concurrents. C'est d'autant plus une source de conflits qu'un universalisme n'en remplace jamais complètement un autre. La violence des confrontations actuelles le montre.

À cette concurrence potentiellement conflictuelle il faut ajouter des facteurs internes. L'exclusion est aussi au cœur de l'universalisme.

La thèse du philosophe, est que l'exclusion pénètre dans l'universel à la fois par le biais de la communauté et par celui de la normalité. Quand on veut promouvoir l'universalisme on institue une communauté (empires, Églises, nations, marchés...) et on formule des normes d'appartenance.

Ainsi pour la communauté chrétienne, il y a les élus et les damnés.

Pour une communauté politique moderne comme celle des droits de l'homme réalisée autour de l'idée de la nation, ce

sont non seulement les étrangers qui sont exclus mais aussi ceux qui ne sont pas considérés comme de « *vrais nationaux* » ou considérés comme inaptes à la citoyenneté active : par exemple les femmes n'ont le droit de vote en France que depuis 1944 , les ouvriers n'y sont pas réellement représentés et certaines catégories de la population sont l'objet d'un racisme que Balibar considère comme l'inscription du refoulé colonial au cœur de la citoyenneté.

Même la laïcité, dans notre nation républicaine de moins en moins sûre de ses valeurs et de ses objectifs, se met à fonctionner comme un discours d'exclusion.

«  
**ce qui est exclusif c'est la combinaison de l'universalisme et de la communauté et comme au fond on ne peut l'éviter il faut trouver le moyen de civiliser cette rencontre difficile.**  
»

En fait, dit Balibar ce qui est exclusif c'est la combinaison de l'universalisme et de la communauté et comme au fond on ne peut l'éviter il faut trouver le moyen de civiliser cette rencontre difficile.

Jean Birnbaum fait remarquer l'originalité de cette proposition politique : « *Vous refusez avec la même énergie la crispation identitaire et ce que vous nommez l'hybridité sans frontières. Pour vous il n'y a pas d'universalisme sans conscience identitaire. Tout universalisme est enraciné.* »

« *Bien sûr parce que nous sommes des sujets humains qui ne pouvons vivre sans nous demander "qui suis-je ?" Personne ne peut vivre sans identité ou en changer de façon aléatoire mais l'imposition d'une seule identité n'a jamais été possible non plus sans violence. Pour aménager cette contradiction insurmontable, je travaille à la construction de stratégies de traduction généralisée entre les langues, les cultures et les identités ayant une portée sociale et pas seulement philologique ou littéraire. Le cosmopolitisme dont nous avons besoin exige une certaine forme de malaise identitaire que je me hasarderai à dire actif ou agissant* ».

Au cours de cet entretien, diverses questions sont abordées. Le philosophe y répond d'un ton très libre.

### - Le racisme ?

« *Universalisme et racisme ont une source commune. Cette source commune est l'idée de l'espèce humaine qu'a fabriquée la modernité bourgeoise. Comment Kant peut-il être à la fois théoricien du respect inconditionnel de la personne humaine et celui de l'inégalité culturelle des races ?* »

« *On peut naître vieux, comme on peut mourir jeune* »

Jean COCTEAU

## - La modernité bourgeoise ?

« Un tel universalisme peut justifier les discriminations mais il rend aussi possibles la révolte et l'insurrection. Au XVIIIème siècle, la française Olympe de Gouges et la britannique Mary Wollstonecraft ont fondé le féminisme politique en proclamant que l'identification de l'universel avec une norme masculine contredit son postulat de l'égalité liberté et l'accès aux droits pour tous et toutes. Toute une partie du discours anticolonialiste a contesté l'universalisme au nom de ses propres principes. Voyez Toussaint Louverture, Franz Fanon, William EB Du Bois, Aimé Césaire. »

## - Le djihadisme est-il un universalisme extrêmement agressif ?

« C'est l'islam qui est universaliste, ce n'est pas l'État islamique et c'est l'État islamique qui est un véritable problème pour l'islam.

Après les attentats de janvier 2015, j'avais écrit une tribune dans Libération avec l'idée que si la résistance ne vient pas de l'islam lui-même, alors les choses s'aggraveront de manière irréversible. »

## Quelle est votre réaction quand vous entendez Jean-Luc Mélenchon proclamer que la France est une nation universaliste ?

« Je veux bien accepter ce discours à condition qu'il soit l'équivalent de « noblesse oblige » c'est-à-dire « République oblige ». Pour demeurer républicaine, il faudrait que la France se dépasse elle-même, qu'elle formule l'idée d'une extension de la citoyenneté au-delà des frontières. Tout programme reposant sur le renoncement au projet européen est voué à sombrer dans le chauvinisme si ce n'est le trumpisme. Je crois qu'on peut défendre les classes populaires contre le capitalisme sauvage même hors cadre national. Je ne veux renoncer ni à la critique sociale ni à l'internationalisme. »

Étienne Balibar, ancien militant du PCF (il en a été exclu en 1981) a souvent pris position politiquement dans l'espace public. Il a notamment soutenu les sans-papiers et les Palestiniens. On remarque, quels que soient les sujets évoqués, qu'il use d'une grande liberté de parole et prend fréquemment ses interlocuteurs à contre-pied. Il vit très souvent aux États-Unis où il mène une carrière universitaire et s'impose comme un des rares intellectuels français à être traduit et discuté. □



## JO 2024 ET LAÏCITÉ

**Le Collectif de solidarité contre l'apartheid sexuel dans le sport demande à Paris de prendre position quant à l'interdiction faite aux femmes d'accéder aux stades en Arabie Saoudite et en Iran.**

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) aura-t-il le courage d'interpeller le CIO sur la présence dans la famille olympique de l'Arabie Saoudite et l'Iran, les seuls pays au monde qui interdisent aux femmes l'accès des stades ?

Le Collectif de solidarité contre l'apartheid sexuel dans le sport, a posé cette question le 15 mai dernier au CNOSF. Les représentantes du Collectif ont demandé le strict respect des valeurs de la Charte olympique, d'autant que la discrimination qui frappe les Saoudiennes et les Iraniennes ne relève pas de la culture de ces pays mais d'une volonté politique incompatible.

Darya Safai, fondatrice du mouvement Laissez les femmes iraniennes entrer dans leurs stades et Djemila Benhabib, écrivaine et militante politique ont rappelé la nécessité de se solidariser avec les femmes dans le monde en lutte pour l'universalité du sport.

Le secrétaire national du Syndicat de l'éducation physique (SNEP-FSU) a estimé que la candidature de Paris doit être un modèle sur le plan des valeurs. Le porte-parole du collectif Femmes sans voile d'Aubervilliers a rappelé que les pressions communautaristes subies par les femmes dans les quartiers, se verraient légitimées et accrues en cas d'acceptation de l'apartheid sexuel par le CNOSF

**Le représentant de l'association belge Anne-Marie Lizin<sup>1</sup> a rappelé le rôle joué par la Charte olympique pour refuser la participation aux jeux de l'Afrique du Sud en raison de son apartheid racial. Il a aussi souligné l'aspect géopolitique du combat contre l'apartheid sexuel dans le sport. □**

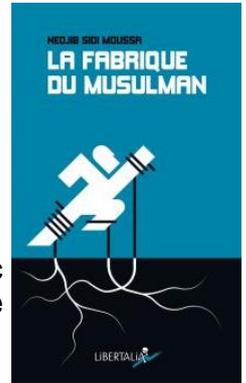
<sup>1</sup> du nom de cette militante féministe de Wallonie décédée en 2015, qui fut députée européenne, secrétaire d'état, sénatrice belge

« L'homme est la seule créature qui refuse d'être ce qu'elle est. »

Albert CAMUS



## La fabrique du musulman : essai sur la professionnalisation et la racialisation de la question sociale de Nedjib Moussa <sup>1</sup>



On voit apparaître depuis quelques années, écrit Nedjib Sidi Moussa, la figure du Musulman avec **majuscule**, porteur d'une identité culturelle et religieuse qui appartiendrait à un groupe social homogène aux contours flous, **sorte de nationalité de substitution**.

L'auteur montre que derrière ce jeu syntaxique, s'active une entreprise de substitution et de démolition **qui veut remplacer la lutte des classes par la lutte des races**. Cette entreprise a pour corollaire l'assignation de certain-e-s à une culture, une religion, une "race" et les personnes ainsi désignées sont sommées de se plier à des déterminismes inventés sous peine de subir l'accusation de trahison.

Dans une période marquée par la confusion, cet ouvrage fait figure de contre-feu salutaire. Y sont analysés la formation, la propagation et l'écho de ces discours réactionnaires. Le Parti des Indigènes de la République (PIR) retient particulièrement l'attention de l'auteur. **Ils sont rares au sein de la gauche radicale ceux (on pense à Serge Halimi) qui ont montré le danger de ses thèses**. Pourtant la représentante de cette organisation Houria Bouteldja très présente dans les médias ne cache pas son objectif de dynamitage de la gauche au nom **de la lutte contre les « dominations blanches »**. L'auteur souligne la complaisance du PIR à l'égard de mouvements religieux ou de régimes autoritaires : le Hamas ou le Hezbollah, l'Iran d'Ahmadinejad, le Venezuela de Chavez et sa pres-tesse, contre toute critique de la religion musulmane, à dégai-ner le terme d'islamophobie.

L'ouvrage décrit les conditions économiques et sociales dans lesquelles s'organisent les tentatives de mise en place du communautarisme. Il analyse le contexte politique où se livrent les concurrences pour le contrôle des populations musulmanes en France et en Europe. Ces populations, bien évidemment, perçoivent les échos politiques et religieux d'au-delà les fron-tières : l'islamisme n'a pas oublié l'internationalisme. C'est dans ce contexte que le livre replace la création du PIR dont il démonte par une argumentation serrée et documentée les discours et les positions.

On ne peut qu'être redevable à Nedjib Sidi Moussa de s'être attaqué à cette difficile tâche de mise en perspective politique

et de rappel de principes intangibles : le rejet de l'ethno-différentialisme, du racisme, de la réaffirmation des valeurs émancipatrices d'universalisme et d'internationalisme, la né-cessaire critique de l'oppression religieuse.

**Dans son ouvrage tout est là pour remettre les boussoles à l'endroit.** □

### Une présentation de l'auteur Nedjib Sidi Moussa par lui-même (D' après une interview réalisée par le site Ballast)

Il s'affirme libertaire : « *Je me méfie des courants qui veulent prendre le pouvoir* ».

Il est fermement attaché à la lutte des classes : « *Je sou-tiens toute initiative qui soulignerait la nécessaire indépen-dance de la classe laborieuse et articulerait sur cet axe les luttes antiracistes et anticléricales* ».

Il évoque ses sympathies internationales - sympathies qui ne sont jamais inconditionnelles.

Elles vont entre autres aux communistes irakiens qui résis-tent au sectarisme religieux, aux militants américains oppo-sés à l'identity politics, aux anarchistes vénézuéliens qui font face à un régime répressif.

En France deux initiatives lui paraissent pertinentes sur les plans économique et politique : Les Déserteurs actifs, On bloque tout.

Il se dit attentif à trois revues du XXème siècle : Internatio-nale situationniste, Noir et Rouge, Socialisme ou Barbarie.

Il affirme dans cette interview « *l'importance cruciale d'es-paces autogérés où s'élabore la critique sociale, où s'orga-nise la solidarité et où s'exprime la convivialité en mixité ré-volutionnaire et non mixité de classe bien évidemment.* »

<sup>1</sup> NEDJIB SIDI MOUSSA

Paris, Libertalia, 2017 160 pages 8 €

## Fournitures de rentrée

**Les familles préparent la rentrée scolaire, le gouvernement la rentrée sociale. À chacun ses fournitures.**

Ce 5 août, le gouvernement a lancé un appel d'offres courant jusqu'à fin septembre concernant une commande de 22 millions d'euros pour des grenades lacrymogènes, fumigènes, assourdissantes et des lanceurs. Le principal fournisseur du ministère de l'Intérieur, Alsetex, se présente comme le « *leader des produits pour la gestion démocratique des foules* ». Voilà qui nous rassure d'autant que cette entreprise sarthoise concourt au sauvetage de la planète en fournissant du matériel livré dans des emballages recyclables...

**Qui osera parler d'une rentrée sociale agitée quand des signes qui ne trompent pas nous l'annoncent démocratique et écologique ?** □

« *Dans tout combat entre le fanatisme et le sens commun, ce dernier a rarement le dessus.* »

Marguerite YOURCENAR



## La laïcité à l'épreuve des identités

*enjeux professionnels et pédagogiques dans le champ social et éducatif*

Dans un contexte de « retour du religieux » et de remise en cause de la laïcité de la part d'antimouvements culturels et politico-religieux, les éducateurs et pédagogues sont questionnés : doivent-ils réaffirmer la laïcité associée au modèle d'intégration républicain ou bien le réinventer en fonction de nouvelles réalités sociodémographiques et politiques ? Comment s'y prennent-ils pour lutter contre les formes de hiérarchisation des victimes qui conduisent aux processus de racisation et de déshumanisation ? Comment interviennent-ils pour combattre les phénomènes de séparation culturelle et communautaire ? Comment les professionnels sociaux et éducatifs agissent-ils pour prévenir les phénomènes de radicalisation, de violence religieuse et politique ? Outre un discours incantatoire : « intégrez-vous ! », sur quelles ressources s'appuient-ils pour maintenir le lien social et faire société ?

En définitive, les acteurs sociaux et éducatifs sont enjoins de trouver des solutions pour faire vivre le principe de laïcité, autrement dit, faire vivre ensemble des sensibilités plurielles dans une société aujourd'hui fragmentée d'un point de vue social, politique et culturel.

Sans confondre l' « excuse sociologique » avec la mobilisation des sciences sociales pour comprendre des phénomènes complexes et sensibles, cet ouvrage tente de développer les

capacités de réflexion et d'action des professionnels du champ social et éducatif, acteurs clés de l'émancipation laïque. □



Editions : L'Harmattan – 240 pages  
ISBN : 978-2-343-12641-8

Sous la direction de Manuel Boucher  
Avec la collaboration de : Sara Chaïeb, Lionel Clariana, Karine Darbellay, Anne-Françoise Dequiré, Caroline Fourest, Nadia Lamm, Ségo-lène Neuville, Benoît Petit, Ghislaine Rehfuss, Pascal Rigaud, JeanPaul Scot, Catherine Taglione, Michel Thierry, Daniel Verba

Le 10 décembre 2015 le CREAL76 avait animé un séminaire en partenariat avec l'Institut du développement social de Haute Normandie (IDS) à

Canteleu avec la projection suivie d'un débat du film documentaire « *Et la laïcité dans tout ça ?* » de Philomène Esposito et Alexandre Le Guenne,

Pour commander : <http://www.acofis.org/component/content/article/433-la-laicite-a-lepreuve-des-identites-.html#.WapZFKxY8fk.gmail>

## Bulletin communal ou bulletin paroissial ?



On peut se poser la question car nombre de bulletins municipaux prêtent à confusion. C'est le cas du dernier bulletin municipal de Saint-Martin-Osmonville où le prêtre a pu faire du prosélytisme sur une pleine page intitulée « Paroisse de Saint-Saëns Eawy ». Le maire accorderait-il la même place dans le bulletin à une autre conviction ou religion, aux agnostiques ou aux athées ? Nous en doutons et ce ne serait pas une attitude conforme à la Loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Si la République assure la liberté de conscience, elle ne reconnaît aucun culte et n'en privilégie aucun. À eux de s'administrer comme ils l'entendent et sans le concours matériel ou financier d'une collectivité publique. À cette expression

privé accordée dans le bulletin municipal s'ajoutent les remerciements suivants du prêtre : « Avec le concours du Maire et de la municipalité de Saint-Saëns, un espace d'accueil paroissial agréable et fonctionnel a été aménagé ». Le bulletin municipal de septembre de la ville de Saint-Saëns est d'ailleurs agrémenté d'une photo de l'inauguration en présence du maire, du prêtre et d'un représentant du diocèse. Un article explique que les travaux réalisés par des agents communaux concernent le cloisonnement, l'éclairage et la peinture. Nous ne sommes pas là dans le cas d'un édifice affecté à un culte public construit avant 1905 et pour lesquels les collectivités locales peuvent envisager des travaux. □



**« Les Français dites-vous sont un peuple libre et tous les jours vous souffrez que 13 millions d'esclaves portent honteusement les fers de 13 millions de despotes. »**

Où on voit l'école confessionnelle tirer profit des dérèglementations dont l'École publique a été l'objet ces derniers temps, laissant aux municipalités tout loisir d'organiser le temps scolaire. De notre correspondant en Lot-et-Garonne.

## Un maire qui fait des miracles ... pour l'école privée catholique !



Le projet éducatif territorial (PEDT), depuis 2013, accompagne l'aménagement des fameux "rythmes scolaires" et la coordination des temps scolaires et péri-scolaires. Visiblement, le pouvoir donné aux municipalités par le PEDT donne à certainEs éluEs l'idée de modifier en faveur du privé les règles d'inscription des élèves. Ainsi, à Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne) le maire (LR) Pierre-Jean Pudal et son équipe profitent de la mise à jour du PEDT pour tenter de contraindre le maximum de familles à scolariser dès 2 ans les enfants... dans l'école privée confessionnelle locale !

La commune est classée en REP+<sup>1</sup>. Dans ce cadre, elle est tenue de permettre aux familles qui le souhaitent la scolarisation à partir de 2 ans. Jusqu'à présent, les 2 écoles maternelles publiques assuraient cet accueil (30 à 40 enfants sur 2 classes). Mais comme on n'est pas dans l'obligation scolaire, le bon docteur Pudal<sup>2</sup> propose un autre traitement.

À partir de la rentrée 2017, l'école privée Sainte-Marie récupère le projet tel qu'il fonctionne actuellement dans les maternelles publiques, et accueille sans condition (autre que financière, bien entendu) les moins de 3 ans. Une des deux écoles publiques a disparu du dispositif. L'autre école laïque n'accueillera que les enfants dont les familles sont qualifiées de "démunies et démissionnaires", au sein d'une "classe labellisée<sup>3</sup>", autrement dit : signalement obligatoire par les services sociaux<sup>4</sup>, limitation du nombre d'inscrits à 16<sup>5</sup>. Pour les moins

de 3 ans, les parents souhaitant une inscription dans le public devront joindre leur avis d'imposition. Pour pouvoir contraindre les familles qui en ont les moyens à inscrire leur enfant dans le privé. Avec l'idée qu'une partie y restera ?

Face à ce projet favorisant de manière éhontée le privé catholique au détriment de l'école laïque, les enseignantEs laïques de Sainte-Livrade se retrouvent presque seulEs face à un enjeu aussi considérable. Le préfet et le rectorat n'ont pas pris position alors que le PEDT devait être validé fin juin.

Les DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale) s'indignent, le SNUipp aide les parents à rédiger des courriers mais se contente d'exiger "à tout le moins, que l'égalité de traitement entre écoles privées et publiques soit respectée". Tout en revendiquant une "réunification du service public d'éducation" dont le maire de Sainte-Livrade montre quel sens elle peut prendre si on se contente du service minimum en matière de laïcité.

1. Réseau d'éducation prioritaire.
2. Il est médecin dans le civil.
3. Terme emprunté à l'agro-alimentaire?
4. Le texte précise " les enfants les plus éloignés de la culture scolaire, ayant des difficultés de socialisation, l'objectif étant de développer une appétence pour le milieu scolaire"
5. Dans le souci louable d'alléger les effectifs, mais surtout dans celui capable de contraindre le plus possible de familles à l'inscription payante à Sainte-Marie.

## TRADITIONS

**Lorsqu'il est question de mutilations sexuelles, on pense le plus souvent à l'excision. Mais on parle peu de la circoncision, probablement pour ne pas offenser les adeptes de religions qui maintiennent cette pratique dans leur tradition. Pourtant cet usage constitue bien une mutilation sexuelle, certes tolérée au nom du respect de rites religieux, mais pourtant contraire aux engagements internationaux concernant les droits et la protection des enfants et aussi à l'éthique médicale.**

La circoncision, hors cas de phimosis, est le plus souvent effectuée sans aucune nécessité thérapeutique sur des bébés ou des enfants qui ne peuvent évidemment pas donner un consentement libre et éclairé. Elle consiste en l'ablation d'une partie normale, saine et fonctionnelle du pénis et constitue une atteinte à l'intégrité physique de l'individu. La circoncision modifie de manière irréparable le corps de la victime en supprimant de manière définitive le prépuce et les fonctions qui lui sont propres.

### Un cadre juridique ignoré

Pourtant, en France, le Code civil dispose par l'article 16-3 du chapitre II concernant « Le respect du corps humain » qu' « Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne ou à titre exceptionnel dans l'intérêt thérapeutique d'autrui.

*Le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement hors le cas où son état rend nécessaire une intervention thérapeutique à laquelle il n'est pas à même de consentir. »*

De son côté, le Code de déontologie médicale indique (article 41) qu' « Aucune intervention mutilante ne peut être pratiquée sans motif médical très sérieux et, sauf urgence ou impossibilité, sans information de l'intéressé et sans son consentement. »

La République laïque tolère ces pratiques dans le souci de ne pas porter atteinte à la liberté religieuse et nous touchons là un domaine perméable à de multiples revendications, qui voit les protections et droits reconnus aux individus devoir s'effacer devant la reconnaissance implicite de traditions communautaristes pourtant de fait illégales. Très étonnamment seules les religions bénéficient de ce privilège ; ce qui pour elles entre dans une stratégie de reconquête de la sphère publique !

### À la recherche d'un cadre juridique

Bien sûr, ici, même si les nécessités thérapeutiques ne sont pas avérées, les circoncisions peuvent se faire dans le plus grand respect des règles d'hygiène et de suivi médical. Mais il est des pays où au nom de la tradition et de la culture, il en va tout autrement.

Ainsi dans l'ensemble de l'Afrique du Sud, il n'est pas rare que la circoncision ait des conséquences mortelles. Rien que durant l'hiver 2016-2017, selon les autorités provinciales, au moins 11 jeunes hommes sont morts dans le Cap oriental, "épicentre" de ce rite respecté par certaines communautés sud-africaines. Compte tenu des conditions sanitaires sommaires dans lesquelles elle est pratiquée, la

circoncision traditionnelle fait chaque année de nombreuses victimes, des morts mais aussi des hommes dont on ampute le pénis à la suite de graves infections. Ce qui préoccupe, bien évidemment, le comité provincial de la santé qui, cette année, a pris des dispositions « pour limiter le nombre des victimes ».

Tentant de régler cette pratique ancestrale sans pour autant offenser ces communautés, les autorités du Cap oriental ont fixé à 18 ans l'âge minimum pour subir une telle mutilation qui est ici plus une épreuve initiatique qu'une injonction religieuse. En même temps, les parents sont encouragés par les autorités à avoir recours à la circoncision médicalisée.

**Intervention par ailleurs recommandée comme moyen de lutte contre la transmission du sida dans un des pays le plus touché par le virus HIV. Méthode "préventive" qui reste cependant un sujet d'étude et de controverses au sein des divers organismes de lutte contre le sida. □**

”  
Aucune intervention mutilante ne peut être pratiquée sans motif médical très sérieux et, sauf urgence ou impossibilité, sans information de l'intéressé et sans son consentement.  
”



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)  
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime  
Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais  
76680 SAINT-SAËNS

**Courriel** : [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) ☎ 06 86 15 33 59

**site** : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)  
Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

« La religion défend de croire au delà de ce qu'elle enseigne. »

Joseph JOUBERT

# Indivisible humanité : objections à Étienne Balibar<sup>1</sup>

La lecture critique d'Étienne Balibar qu'entreprend Sabine Prokhoris est dans le droit fil de sa réflexion sur les conditions requises pour penser une universalité concrète. C'est une poursuite du travail exposé dans son livre récent **Au bon plaisir des « docteurs graves »** (PUF 2017)

Elle approuve la volonté affichée par Balibar de critiquer les discours à prétention universaliste. Effectivement nombre de discours et de croyances religieux, culturels/traditionnalistes ou politiques se révèlent des entreprises tyranniques. Leurs prétentions à l'empire sur leurs contemporains excluent et divisent plus qu'ils ne rassemblent.

**Ce qui est discutable objecte Sabine Prokhoris c'est l'affirmation d'un lien inévitable entre universalisme et communauté.** Cette conception de l'histoire est proche selon elle de l'anthropologie relativiste portée notamment par le canadien Clifford Gurtz et l'Américaine Judith Butler qui prône en outre la coalition des minorités opprimées et principalement des communautés musulmanes et LGBT. Balibar à l'instar des partisans de cette thèse ne propose pas de projet politique structuré par la lutte des classes. Il prend acte de l'incontournable dualité et opte pour la mise en place d'une stratégie généralisée de traduction culturelle. Cette traduction étant le moyen de civiliser la coexistence de ces universalismes communautaires.

Balibar propose de pluraliser l'universel. Sabine Prokhoris souligne le caractère très peu précis de cette proposition : traduire les langues, les cultures, les identités.

**Comment concrètement traduire les cultures, qu'appelle-t-il exactement une culture ? Des traditions définissant des identités ? L'on voit poindre, écrit-elle une pente culturaliste, c'est-à-dire en fait, conservatrice.**

Ce degré d'extrême généralité devient préoccupant lorsque sont présentés à très grands traits un Orient et un Occident d'un navrant schématisme. Ainsi ledit Occident serait l'inventeur des germes jumeaux du racisme et de l'universalisme à travers l'idée d'espèce humaine. Idée issue d'après Balibar de la modernité bourgeoise - les Lumières en d'autres termes - dont Kant serait le représentant éminent. On ne peut, s'insurge Sabine Prokhoris, mettre sur le même plan la gangue de l'époque - en l'occurrence la représentation idéologique d'une hiérarchie des races et des cultures au XVIIIème siècle - et ce qui s'élançe au-delà de l'époque c'est-à-dire la philosophie critique de Kant.

**Or, utiliser correctement ce pouvoir critique ne revient pas à contester l'universel au nom de ces propres principes comme l'affirme Balibar à propos des luttes féministes ou de la libération coloniale. C'est au contraire rétablir l'universel oublié de lui-même quand les injus-**

**tics et les inégalités se commettent réellement et de ce fait le trahissent.**

Grande généralité, approximation, Balibar s'enferme, au sujet de l'islam, dans des contradictions guère dialectiques ironise Prokhoris.

Elle cite l'échange avec Jean Birnbaum. Le djihadisme est-il un universalisme extrêmement agressif ?

L'Etat islamique est barbare, l'islam est universaliste.

La réponse est en contradiction avec les tenants et les aboutissants de ses présupposés théoriques à savoir le nœud originare et indéfectible entre l'universalisme et la communauté.

**Quel serait donc cet islam tout court qui serait universaliste et qui semble flotter au-dessus des diverses expériences historiques qui s'en réclament ?**

Selon Sabine Prokhoris ces généralisations trompeuses procèdent d'une méthode qui s'apparente à la technique de dessin en vue cavalière. Cette façon de procéder offre du réel une représentation en volume mais sans point de fuite. Cette perspective construite par le surplomb théorique donne au lecteur l'impression que le philosophe dit le vrai. Pourtant cette vue générale ne permet pas de penser le réel et surtout la complexe pluralité concrète.

**L'universel ne fonctionne pas nécessairement comme une arme de domination culturelle ou communautaire. Qu'est-il ?**

Selon Sabine Prokhoris l'universel n'est pas un principe abstrait. Il est, plus modestement, l'adjectif qui convient à une situation décrite par le sociologue Erving Goffman dans **Stigmata**, grand livre sur la question des discriminations : « *l'isomorphisme des situations humaines* ».

Cet isomorphisme qui fonde empiriquement le **continuum humain**, se résume ainsi: « *Même le plus fortuné des normaux risque fort d'avoir son petit défaut caché et, aussi petit soit-il, il vient toujours un moment où il ressort provoquant un écart honteux entre les identités sociale, réelle et virtuelle.* »

Le risque de défaillance, de stigmatisme menace donc quiconque et d'abord au sein de sa propre communauté. C'est ce risque, marque et source de ce que Joseph Conrad appelait l'inévitable solidarité entre tous les hommes qui peut être appelé universel.

**Un récit donné par Sabine Prokhoris pour illustrer l'expression : le continuum humain.**

C'est une scène du livre de Geneviève Brisac : *Vie de ma voisine*.

« *Il y a ceux qui comprennent et les autres* » dit Jenny qui fut jeune fille juive dans le Paris de la rafle du Vel'd'hiv.

« *Le nationalisme est une maladie infantile. C'est la rougeole de l'humanité.* »

Albert EINSTEIN



## Échos d'ailleurs

### **BELGIQUE** Reconnaître l'État de droit

**Excellente initiative du gouvernement belge : faire reconnaître la primauté de l'État de droit sur la loi religieuse à l'ensemble des cultes.**

Le gouvernement belge, plutôt que de solliciter les différents représentants religieux, les uns après les autres, les a tous réunis pour obtenir une déclaration commune dans laquelle il est reconnu qu'aucune religion ne peut demander un quelconque aménagement de la règle commune.

On peut y lire notamment que « *les droits de l'homme, les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de conscience, l'égalité entre les hommes et les femmes, la séparation des Églises et de l'État, la culture du dialogue, la primauté de l'État de droit, sur la loi religieuse, le droit à choisir son mode de vie, sont des valeurs inaltérables sur lesquelles nous ne pouvons transiger, nous devons les défendre. L'impartialité de l'État permet cette équidistance entre tous les cultes, assurant ainsi la cohésion sociale et pacifique dans une société interculturelle comme la nôtre* ».

**Voilà bien un exemple que pourrait suivre le gouvernement français... Chiche ! ☐**

### **ITALIE** Loi commune



**Une tradition culturelle peut-elle permettre de contrevenir aux lois communes d'un pays démocratique ?**

Un Sikh indien portant le poignard rituel avait été condamné à 2 000 € d'amende pour être sorti avec son kirpan, un poignard de 18 cm.

En appel, la justice italienne a tranché et a considéré qu' « *Il n'est pas tolérable que l'attachement à ses propres valeurs, même légales selon le droit en vigueur dans le pays d'origine, conduise à la violation consciente de celles de la société d'accueil* » et que « *si l'intégration n'impose pas l'abandon de la culture d'origine [...], le respect des droits de l'homme et les normes judiciaires de la société accueillante constituent une limite infranchissable* ». ☐

### **SUISSE** Prières contre l'avortement

Centre hospitalier universitaire vaudois



**L'interruption de grossesse est légalisée en Suisse depuis 2002, dans les douze premières semaines. Une législation que les milieux conservateurs n'ont pas acceptée et tentent de remettre en cause.**

Le bulletin mensuel de la Fraternité Saint-Pie X (mouvement d'Écône) appelle les croyants à se rendre le 13 de chaque mois à 19 h30 à la chapelle du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) afin d'y prier « *pour réparer les crimes de l'avortement* ». Propriété du CHUV, donc de l'État de Vaud, cette chapelle est un lieu œcuménique géré par le service d'aumônerie (pasteurs et prêtres) de la cité hospitalière. Le responsable de la Fraternité Saint-Pie X à Lausanne confirme que ces prières se tiennent depuis au moins une dizaine d'années. Ce que semblaient ignorer les responsables du CHUV, établissement où se pratiquent le plus d'avortements en Suisse romande.

**Le conseiller d'État Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), indique que « si cette pratique est avérée, la direction du CHUV fera en sorte que ce lieu de recueillement propriété de l'État ne soit plus utilisé pour la diffusion de messages mettant en cause le droit à l'avortement ».** ☐

### **IRLANDE** Privilège religieux

**En Irlande, comme au Royaume Uni, il n'y a pas de séparation entre les Églises et l'État. Le mariage religieux est considéré comme valide au même titre que le mariage civil.**

Un couple d'Irlandais athée qui souhaitait s'unir par un mariage humaniste non confessionnel a contesté auprès de la Haute Cour de Belfast le fait de devoir faire valider leur mariage auprès d'un bureau d'enregistrement alors que les mariages religieux ne sont pas soumis à cette obligation. Pour ceux et celles qui veulent se livrer à cet exercice, ne serait-il pas plus simple que le seul mariage civil célébré à la mairie soit officiellement reconnu ?

**Libre alors aux heureux époux de l'agrémenter d'une cérémonie pittoresque de leur choix dans un cadre privé.** ☐



Le CREAL76 organise le **mercredi 27 septembre 2017 de 14h30 à 15h30**  
une visite guidée de l'exposition « **L'école en Algérie, l'Algérie à l'école, de 1830 à nos jours** »  
Musée national de l'éducation, 185 rue Eau-de-Robec à Rouen  
Inscription obligatoire (adhérents et non-adhérents) sur [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



Le **Collectif Droits des Femmes** appelle à un rassemblement à Rouen le **jeudi 28 septembre** à 18 H Théâtre des Arts : dans le cadre de la mobilisation européenne pour le droit à l'avortement (<http://droitsdesfemmes.rouen.over-blog.com/>)



Le CREAL76 reçoit **Bernard TEPER<sup>1</sup>** le **Jeudi 19 octobre à 18 H**  
Réunion publique salle Europa de la MJC de Rouen rive gauche (St Sever)

Au moment où la laïcité est relativisée, les auteurs montrent que la laïcité est un principe politique d'émancipation et donnent des moyens et des raisons de la faire vivre.

<sup>1</sup> co-auteur de *La Laïcité pour 2017 et au-delà : de l'insoumission à l'émancipation* (voir note de lecture dans le Combat laïque 65 page 9 : <http://www.creal76.fr/medias/files/combats-laïque-65-juin-2017-site.pdf#page=9> )



**Alternatiba** organise le village de la transition énergétique et citoyenne à Rouen au Parc Grammont  
le **samedi 30 novembre** ( <https://alternatiba.eu/rouen/> )



### Citoyen-ne-s, osons la Laïcité !

Un semestre sur la laïcité organisé par le réseau des bibliothèques de Rouen  
Retrouvez les différentes initiatives dans la revue *Texto* (<http://fr.calameo.com/read/000014926dd3f0bb6b1c1> )  
Renseignements et réservations : 02 76 088 088

### Bibliothèques de Rouen

#### Octobre

- Samedi 14 à 16H**, 8-12 ans, goûter philo : Qu'est-ce que la Laïcité? animé par François Housset, à Simone de Beauvoir
- Mercredi 18 à 12h15**, rencontre avec Yan Duyvendak et Omar Ghayatt autour du spectacle *Still in Paradise*, Bibliothèque Parment, Espace du Palais (en partenariat avec le CDN Normandie-Rouen)
- Vacances scolaires du 24 au 28** : Expo Citoyen toi-même! (3 jeux de société et 5 banderoles-jeux), à Simone de Beauvoir et du 31 au 04.11 à Châtelet

#### Novembre

- Jeudi 16 à 12h15** : *La Laïcité dans les sciences avec Guillaume Lecointre*, à Parment
- Samedi 18 à 15H** : Projection de *Pourquoi nous détestent-ils?* Documentaire sur "les crispations actuelles sur l'identité religieuse et culturelle", à Simone de Beauvoir (rue Henri II Plantagenêt, rive gauche après Pont Mathilde)

#### Décembre

- Vendredi 1 à 18H**, 90 minutes autour de la laïcité avec...Henda Ayari et Patrick Banon à Simone de Beauvoir
- Jeudi 7 à 12h15** Rencontre avec Yohan Manca et Mohamed Kacimi autour du spectacle *Moi la mort, je l'aime comme vous aimez la vie* (inspiré de l'affaire Merah), à Parment

### Médiathèque de Déville-lès-Rouen (médiathèque Anne Franck, près de la Mairie)

#### Novembre :

- Mardi 14 à 18 H** : Le labo des débats avec la compagnie Art-scène
- Jeudi 16 à 18 H** : réunion débat avec Guillaume Lecointre sur Sciences, croyances, opinion
- Du 3 au 28 novembre**, exposition de la Ligue de l'enseignement intitulée Histoire et actualité de la laïcité



### FESTIVAL

Le 28<sup>ème</sup> Festival du conte de Fresquiennes & Caux 2017 se tiendra du 29 septembre au 14 octobre.

Qu'on se le dise ! Voyageurs immobiles, larguons les amarres pour une croisière au long cours de... 16 jours autour d'un programme éclectique concocté par l'équipe de *La Puce à l'oreille* qui propose 20 rendez-vous qui berceront l'imaginaire.

Toutes les informations : <http://www.fresquiennes-caux-festival.fr/28e-festival/>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 20 JANVIER 2018  
à Malaunay

Retenez cette date dès à présent



## Critiquer les religions : une nécessité démocratique et républicaine.

Les religions sont des croyances collectives rigidifiées dans des institutions souvent très anciennes que sont les Églises. La plupart d'entre elles, et au tout premier chef les religions monothéistes, ont des visées politiques fortes, tout particulièrement dans le domaine de l'enseignement. Leurs marges les plus conservatrices ont du mal à admettre que dans l'espace public français, la république est au dessus des religions, et non l'inverse.

Les religions sont d'abord des systèmes d'idées instituées. Les croyances tenues pour vraies soudent le groupe de ceux qui y adhèrent. En tant qu'idées, elles s'exposent à être critiquées, surtout dans un pays où les libertés d'opinion, de parole et de la presse sont licites, et même fondatrices. Seulement voilà, en critiquant les croyances religieuses, ceux qui y adhèrent voient la cohésion de leur groupe menacée. Cependant, sans même menacer personne, on peut critiquer les religions pour des raisons philosophiques, morales, sociales, rationnelles, historiques, ou encore politiques. Dans ce dernier cas, cela procède d'une lucidité salutaire : veut-on qu'elles régissent à nouveau la sphère publique dans la société française ? Pour ceux qui répondent non, le « on peut » se transforme en « on doit ».

Si l'on pouvait dépassionner les réactions que suscitent les publications de Charlie hebdo par une méthodologie élémentaire de la pensée, on pourrait commencer par indiquer les pièges et confusions à la source d'erreurs de logique et d'égarlements de la parole et des actes :

- Lorsqu'on confond la critique des idées et des actes avec la critique des personnes. En démocratie, on ne tue pas quelqu'un pour ses idées. Le premier entraînement à la démocratie consiste à ne pas se sentir personnellement offensé par ceux qui critiquent des idées auxquelles on adhère. En science, c'est même un sport professionnel que de mettre à l'épreuve des faits les idées d'autrui, de se faire éprouver les siennes par autrui, lequel n'est ni ami ni ennemi.

- Lorsqu'on renonce, par couardise ou par intérêt, à critiquer des idées que l'on juge dangereuses ou absurdes au motif qu'elles sont celles d'anciens opprimés, ou celles d'opprimés ici et maintenant, parce qu'ils sont pauvres, immigrés, minoritaires, ou je ne sais quoi encore. Le complexe postcolonial égare souvent sur des terrains compassionnels glissants. En critiquant l'un des motifs de leur oppression, en critiquant ce qu'ils croient être leur planche de salut, on leur rend service par un exercice d'entrée en démocratie : certes on a liberté de critiquer les idées, mais en retour il faut s'attendre à voir les siennes mises à l'épreuve.

- Lorsqu'on renonce, par couardise ou par intérêt, à critiquer les idées que l'on juge dangereuses ou absurdes des puissants.

- Lorsqu'on confond la critique des religions avec le racisme, ce qui est évidemment absurde. Les religions sont des

croyances instituées, le racisme est la dévalorisation et une essentialisation profitables d'une différence biologique.

- Lorsqu'on exerce une sévérité différentielle à l'égard des idées et des actes suscités par telle ou telle religion ; ici à l'extrême droite on instrumentalise la laïcité contre l'islam mais en omettant de critiquer le lobbying politique feutré du catholicisme qui sape les bases de la laïcité républicaine depuis bien plus longtemps ; là chez une certaine gauche une mansuétude à l'égard de l'islam en faisant l'autruche sur ses moyens meurtriers de déstabilisation de la République. Si Charlie hebdo publie des dessins sur les exactions de l'islam extrémiste, c'est qu'actuellement c'est cet islam-là qui commet les attentats les plus meurtriers, et non les bouddhistes, les catholiques ou les adorateurs du Mandarom. Eurent-ils commis de tels actes, ils auraient eu droit à leurs caricatures en première page. Ils l'ont d'ailleurs eue pour bien moins que ça.

Suite logique de l'erreur précédente, lorsqu'on donne des statuts différents aux religions, certaines bénéficiant de visions angéliques, d'autres diabolisées.

- Lorsqu'on confond le respect de principes politiques avec l'oppression d'idées. Lorsque la République décide que les revendications de droits spéciaux accordés à des communautés religieuses sont irrecevables, elle n'est pas en train de critiquer des idées qui soudent cette communauté, mais de faire respecter un principe politique inscrit dans la constitution. Ainsi, la République française n'est-elle pas « athée », comme affectent de le croire certains, mais en principe neutre à l'égard des religions (neutralité d'ailleurs encore largement perfectible). Comme l'absurde revendication du « droit à la différence » mène à la différence des droits, elle y substitue un précieux « droit à l'indifférence » : dans la sphère publique, vous ne serez pas discriminés ni en droits ni en devoirs au motif de votre religion, et dans la sphère privée vous ne serez nullement inquiétés d'exercer (ou non) telle ou telle religion.

- Lorsqu'on oublie les principes qui nous guident, en se demandant : de quel ton, de quel droit puis-je critiquer les religions des autres comme des systèmes d'oppression et de domination ? Par un principe universaliste. Le ton doit être celui de la méthode rationnelle qui, si elle fonde l'approche, n'exclut pas l'humour comme adjuvant. La Raison, universellement, ne rend pas seulement nos actes efficaces, elle doit servir l'émancipation des humains les plus dominés. Le droit de critiquer est celui des droits de l'Homme, qui inclut dès la fin du XVIIIème siècle la liberté d'opinion et celle d'expression. Ceux qui confondent critiquer et interdire (une confusion de plus, très répandue !) refusent qu'on critique les religions d'autrui au nom des droits de l'Homme parce que ceux-ci incluent la liberté de conscience dont la liberté religieuse. Absurde !

**Critiquer les religions : un droit de l'Homme et, pour le coup, presque un devoir républicain. □**